

Délibérations et Compte rendu **Séance du 2 juin 2015**

L'an deux mille quinze, le deux juin, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chailly en Gâtinais s'est réuni en session ordinaire, sur convocation du 28 mai 2015, sous la présidence de Mr PETIT Ivan, Maire.

Étaient présents : COFFINEAU Philippe, GASNIER Agnès, MAROIS BOURILLON Danielle, FALZON Yvan adjoints, SONDAG Marc, NOREST Frédérique, PAROUX Agnès RUFFELAERE Frédéric, CARRE VASSEUR Gaëlle, CHARDEAU Daniel, COILLE André, PROCHASSON Laurence, MARCUEÏZ Dominique

Absents excusés :

Absent : FORITE Emmanuel

Secrétaire : SONDAG Marc

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour le point suivant : délibération pour le prix des repas du 13 juillet, le conseil accepte à l'unanimité

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 9 avril

Le compte rendu du conseil du 9 avril 2015 est approuvé à l'unanimité.

Décision modificative budgétaire budget principal

Suite à l'affectation d'un montant trop important en dépenses d'investissement au compte 020 (12 111 €), il convient de régulariser par une décision modificative budgétaire. Il est proposé de transférer 9 111€ au compte 205 (brevets et licences) et de laisser 3 000€ au compte 020 (dépendances imprévues).

Décision modificative budgétaire budget assainissement

Annule et remplace la délibération 2015-09

Suite à une erreur dans le report des résultats il convient de rectifier. Le résultat de clôture du compte administratif et du compte de gestion pour l'année 2014 est de 88 842,72 € en fonctionnement et -23 2 63,86 € en investissement. L'affectation des résultats est de -23 263,86 € au compte 1068 en investissement et 65 578,87 € au compte 002 en exploitation. Cette modification sera concrétiser par une décision modificative budgétaire soit -26 0002,00 au 002 et -26 002,00 au 6156.

Délibération pour suppression du poste d'agent d'entretien

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, le Conseil Municipal doit fixer l'effectif des emplois.

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 7 avril 2015,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi d' adjoint technique, en raison de la création d'un poste dont la durée hebdomadaire a été augmentée.

Le Maire propose la création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet à raison de 8,30 hebdomadaires.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1^{er} juillet 2015

Filière : technique

Cadre d'emploi : adjoint technique

Grade : adjoint technique 2ème classe

- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe supprimé

- 1 poste d'adjoint technique 2ème classe créé suite à augmentation du temps de travail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Vote des subventions allouées aux associations

La commission des finances propose le tableau suivant :

Associations communales	Proposition 2015
Association St Aignan	350
AAPPMA Ablette de Chailly	350
ASC	950
AAC	350
Coopérative scolaire	450
Chailly loisirs	300
Shol Chailly	250
	3000

Associations extérieures	Proposition 2015
Tennis de table	20
Coopérative scolaire Thimory	100
Assos famille et amis du maquis	30
Fraternité Giennoise	20
MFR Ferolles	30
MFR Ste Geneviève des Bois	30
MFR Vrigny	30
Muco	50
Office de tourisme	100
Resto du coeur	50
SEPAB Bellegarde	40
souvenir français	20
	520

Les propositions de la commission des finances sont acceptées à l'unanimité.

Tarif du repas du 13 juillet

Le menu sera composé d'une paëlla ou de pâtes à la carbonara, fromage et tartelettes aux fruits. Le tarif proposé est de 13€ par adulte et de 10€ pour les enfants de moins de 12 ans, le vin sera non compris dans le prix du repas. Les inscriptions avec paiement se feront jusqu'au 6 juillet.

Maintien du concours de décorations de Noël

La nouvelle formule du concours retenue est la suivante : les personnes ayant fait un effort de décoration extérieure jour/nuit seront évaluées sans inscription préalable après passage d'un jury orienté par l'avis d'une commission composée de Yvan Falzon, Marc Sondag, André Coille, Gaëlle Carré Vasseur, Daniel Chardeau.

Distribution de la lettre d'information

La lettre sera disponible à partir du mercredi 10 juin et distribuée dans les jours qui suivront.

Informations et questions diverses

Un architecte a été choisi pour une proposition de réhabilitation de l'ancienne école, le projet serait la création de salles associatives et de logements sociaux.

Dès que les travaux de dallage seront terminés aura lieu la mise en place de nouvelles tables au bord du canal.

La mise en place du fleurissement du pont aura lieu la première semaine de juin.

Les travaux pour la reprises de concessions ont débuté 57 concessions sont concernées. En ce qui concerne les travaux du mur les devis sont en attente.

Fin de séance à 22h30.